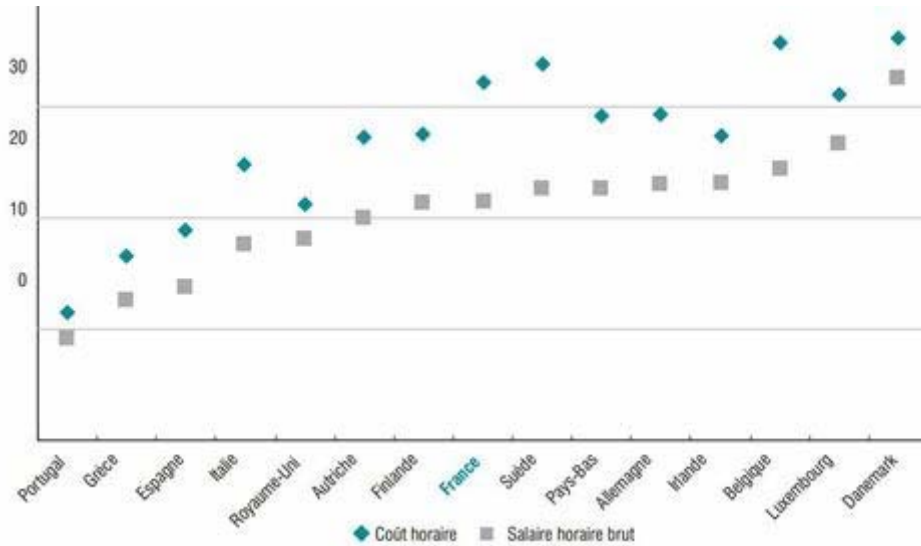


Document

Un salarié français coûte en moyenne 50 850 euros par an à son employeur

(lemonade.fr)

22 février 2012



Un salarié français coûte en moyenne 50 850 euros par an à son employeur, pour un coût horaire du travail proche de 32 euros dans les entreprises de dix salariés ou plus du secteur marchand, selon des chiffres de 2008 publiés mercredi 23 février par l'Insee.

Ce coût horaire moyen (31,82 euros) en 2008 masque de fortes disparités, puisqu'il varie de 21 à 49 euros selon le secteur d'activité. Il est le plus élevé dans le secteur des banques et des assurances (49,01 euros) et la production et distribution d'électricité et de gaz (46,09). A l'autre bout de l'échelle, le coût est deux fois moindre dans l'hébergement-restauration (21,11 euros) et il reste inférieur à 30 euros dans le commerce et la construction.

Le coût horaire croît avec la taille de l'entreprise. Ainsi, dans les entreprises manufacturières de plus de 1 000 salariés, il est supérieur de 50 % à celui des entreprises de 10 à 49 salariés. Les grandes entreprises ont en effet plus d'obligations légales (participation aux résultats) et proposent en général des compléments de rémunération (intéressement, plan d'épargne).

43 % PLUS CHER EN ILE-DE-FRANCE

Les différences de coût horaire moyen entre entreprises s'expliquent aussi par leur localisation géographique. Le coût horaire est plus élevé de 43 % quand elles sont implantées en Ile-de-France et de 24,7 % dans le Bassin parisien. Il n'y a pas de différence entre les autres régions.

En moyenne, la rémunération des salariés représentait 67,3 % du coût horaire en 2008 dans l'industrie et les services, l'épargne salariale 2,84 %. Les cotisations sociales patronales s'élevaient elles à 28,3 % du coût en moyenne, les frais de formation professionnelle à 2,14 %.

Le coût horaire comprend les rémunérations perçues par le salarié (salaires et traitements bruts, primes, avantages en nature, épargne salariale), les cotisations sociales patronales, les frais de formation professionnelle, les taxes sur les salaires, déduction faite des éventuelles subventions ou allègements perçus.